Commune de BEIGNON

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation

Pièce n°5a : Annexes sanitaires

Pièce n°5a4 : Réseau Eau Potable

Vu pour être annexé
à la délibération du 28 février 2014

Le Maire, Yves Josse

U 858

P.L.U.	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	24 juin 2011	12 juillet 2013	28 février 2014

Paysages de l'Ouest
URBANISME ET PAYSAGE

2 rue du Château de l'Eraudière – BP 30661 - 44306 NANTES Cedex 3
Tél : 02.40.76.56.56 – Fax : 02.40.76.01.23 – Courriel : paysages.de.louest@wanadoo.fr
Site : www.paysages-de-louest-.fr

Commune de BEIGNON

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'arrêt

Pièce n°5a : Annexes sanitaires

Pièce n°5a5 : Réseau Eau Potable

Vu pour être annexé
à la délibération du 12 juillet 2013

Le Maire,

U 858

P.L.U.	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	8 juin 2010	12 juillet 2013	

Paysages de l'Ouest
URBANISME ET PAYSAGE

2 rue du Château de l'Eraudière – BP 30661 - 44306 NANTES Cedex 3
Tél : 02.40.76.56.56 – Fax : 02.40.76.01.23 – Courriel : paysages.de.louest@wanadoo.fr
Site : www.paysages-de-louest-.fr

Rapport annuel

SIAEP DU PAYS DE GUER

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2011

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Eau du Morbihan
Contrôle Exploitation

Document établi
le 12 juin 2012

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SIAEP DU PAYS DE GUER

Rapport annuel
EXERCICE
2011

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - EVOLUTION AU 1ER JANVIER 2012 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
  - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
  - REMUNERATION DU PRESTATAIRE 8
  - FRAIS D'ACCES AU SERVICE 8
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 8
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 10
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002 11
  - LE PRIX DE L'EAU POUR AUGAN, BEIGNON, GUER 12
  - LE PRIX DE L'EAU POUR MONTENEUF, PORCARO, REMINIAC, SAINT-MALO-DE-BEIGNON 13
  - RECETTES D'EXPLOITATION 14
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 15**
  - QUALITE DE L'EAU 15
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 16
  - PERFORMANCE DU RESEAU 17
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 19
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 20**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 20
  - ETAT DE LA DETTE 20
  - AMORTISSEMENTS REALISES 21
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 22**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 22
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 22

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DU PAYS DE GUER regroupe les communes de AUGAN, BEIGNON, GUER, MONTENEUF, PORCARO, REMINIAC et SAINT-MALO DE BEIGNON.

EVOLUTION AU 1ER JANVIER 2012

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2011, le SIAEP du pays de GUER a transféré au syndicat Eau du Morbihan les compétences « production et transport de l'eau » à effet au 1er janvier 2012. Il a par ailleurs transféré la compétence optionnelle « distribution de l'eau potable » à effet au 1er janvier 2012.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité dans le cadre d'un marché de prestation de services. Le prestataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2008. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	08/02/2012	Avenant issu de la prise de compétence EDM

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des canalisations <6m, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2010 [m³]	Prélèvement 2011 [m³]	Observations
Prélèvement de l'usine de Bel-Air SAINT-MALO-DE-BEIGNON Eau souterraine	8	22 145	18 858	Abandon avec nouvelle usine Beignon
Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) MONTENEUF Eau souterraine	30	136 840	106 648	
Total des prélèvements [m³]		**158 985**	**125 506**	

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2010 [m³]	Importé en 2011 [m³]
CAMP DE COETQUIDAN	527 665	464 412
SIAEP DE LA REGION DE CARENTOIR - principal	75 926	154 334
SIAEP DE PLOERMEL	56 555	104 893

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation 2010/2011
Station de production de Bel-Air SAINT-MALO-DE-BEIGNON	160	21 933	18 858	-14,02 %
Station de production du HOUSSA MONTENEUF	600	134 181	103 061	-23,19 %

La nouvelle usine de la Lande (125 m3/h) est mise en service en 2012 ; permettant à court terme d'abandonner l'usine de Bel-Air.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation
Ressources propres	156 114	121 919	-21,90 %
Importations	660 146	723 639	+9,62 %
Total général	**816 260**	***845 558***	**+3,59 %**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

(Volumes en m^3)

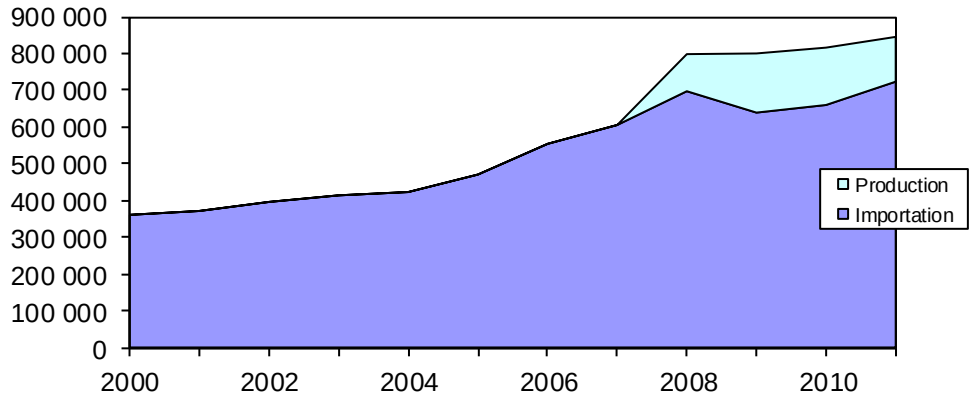

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 232	5 315	+1,59 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	2	-33,33 %
Nombre total d'abonnements	**5 235**	**5 317**	**+1,57 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

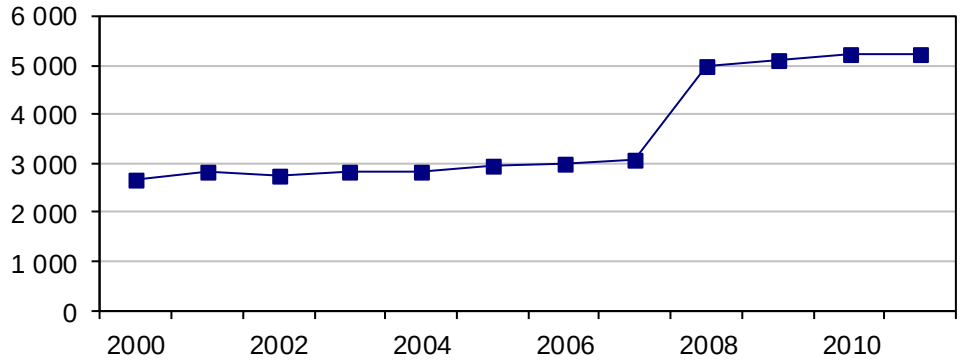

- *Répartition des abonnés par commune*

AUGAN	752
BEIGNON	656
GUER	2 667
MONTENEUF	411
PORCARO	360
REMINIAC	243
SAINT-MALO-DE-BEIGNON	228
Total des abonnés	**5 317**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2010	2011	Variation
Volume produit	156 114	121 919	-21,90 %
Volume importé	660 146	723 639	+9,62 %
Volume exporté	- 20 081	- 14 427	-28,16 %
Volume mis en distribution	**796 179**	**831 131**	+4,39 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	457 533	645 125	+41,00 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	183 405	11 271	-93,85 %
Volume total vendu aux abonnés	**640 938**	**656 396**	**+2,41 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 124 m³ par an.
Elle était de 87 m³ en 2010.
Période de relève : 30/10/2010-30/10/2011 (365 jours)

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2010 [m³]	Exporté en 2011 [m³]
CAMP DE COETQUIDAN	25	49
SIAEP DE LA BASSE VALLEE DE L' OUST - ancien territoire du SIAEP DE MISSIRIAC-CARO	11 228	11 383
SIAEP DE LA REGION DE CARENTOIR - principal	8 828	2 995
Volume total exporté	- 20 081	- 14 427

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

(Volumes en m3)

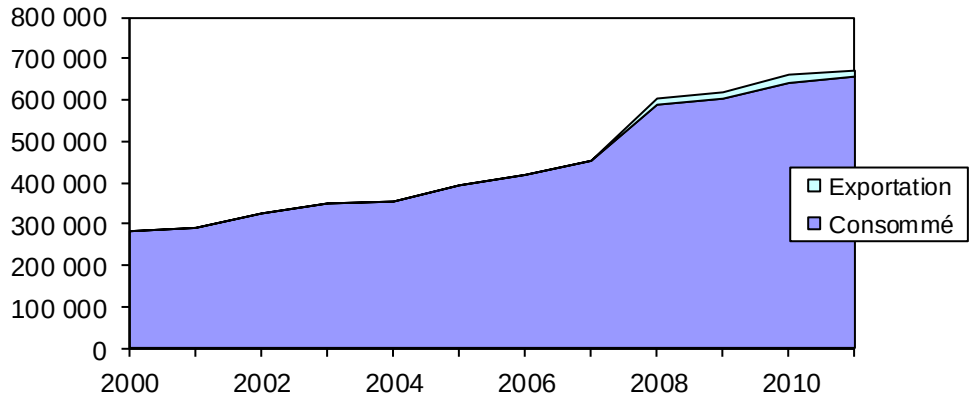

LONGUEUR DU RESEAU

	2010	2011	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	340,1	340,8	+0,21 %

OBSERVATION PARTICULIERE

L'application de l'arrêté du 2 mai 2007 a modifié la ventilation des abonnements domestiques et non domestiques. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a revu ces dernières années la liste des abonnés redevables directs. Les comparaisons entre deux exercices peuvent être biaisées pour certaines données relatives à la distinction abonnés domestiques/abonnés non domestiques.

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante du Syndicat Départemental de l'Eau du MORBIHAN vote les tarifs concernant la facture d'eau.

De nouvelles grilles tarifaires ont été définies :

- *un tarif BLEU* : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;

- *un tarif JAUNE* : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;

- *un tarif VERT* : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Il existe des tarifications spéciales (usages agricoles, usagers communaux, vente d'eau en gros, bornes de puisage).

Ces tarifs sont repris par la collectivité. Par ailleurs, l'assemblée délibérante a voté certains tarifs stipulés dans le règlement de service par délibération en date du 13 février 2008.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

REMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX est calculée conformément au contrat de prestation de service.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2012 :
les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 38,94 €.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle variait selon les communes du service en 2011 pour la dernière année.

	1er jan 2011	1er jan 2012
AUGAN	0,3100	0,3200
BEIGNON	0,3100	0,3200
GUER	0,3100	0,3200
MONTENEUF	0,2480	0,3200
PORCARO	0,2480	0,3200
REMINIAC	0,2480	0,3200
SAINT-MALO-DE-BEIGNON	0,2480	0,3200

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau –Tarif BLEU*

	Désignation	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,00	70,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,50	1,50	0,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 500 m³)	1,15	1,15	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Collectivité	250,00	250,00	0,00 %
TVA	13,75	13,75	0,00 %
Total [€ TTC]	**263,75**	**263,75**	**0,00 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,20 €/m³*

Répartition au 1er janvier 2012

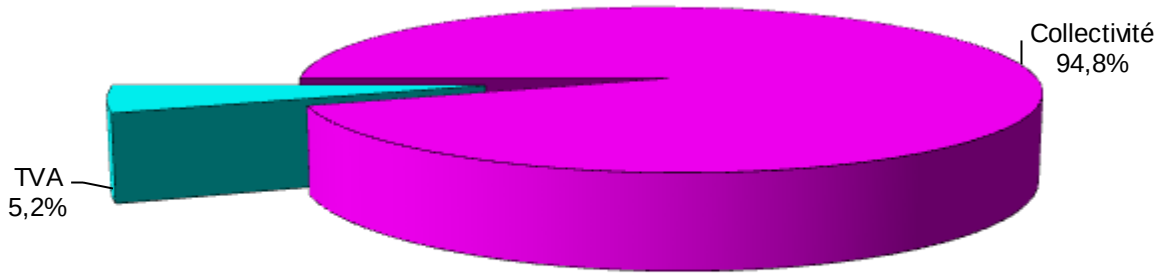

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).*

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2002	258,89	2,56	261,45
2003	262,77	2,56	265,33
2004	266,72	2,56	269,28
2005	266,72	0,00	266,72
2006	261,78	0,00	261,78
2007	256,69	0,00	256,69
2008	256,50	0,00	256,50
2009	252,00	0,00	252,00
2010	250,00	0,00	250,00
2011	250,00	0,00	250,00
2012	250,00	0,00	250,00

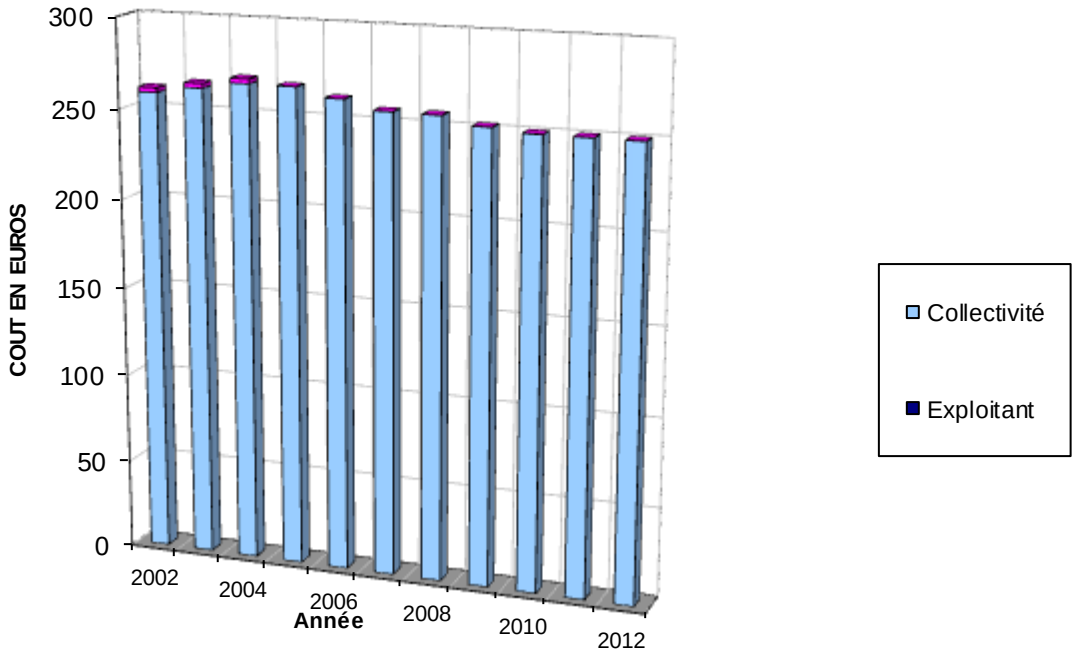

LE PRIX DE L'EAU pour AUGAN, BEIGNON, GUER

- *Evolution du tarif de l'eau –Tarif BLEU*

	Désignation	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,00	70,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,50	1,50	0,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 500 m³)	1,15	1,15	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,32	+3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Collectivité	250,00	250,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	38,40	+3,23 %
TVA	15,80	15,86	+0,38 %
Total [€ TTC]	**303,00**	**304,26**	**+0,42 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,54 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012

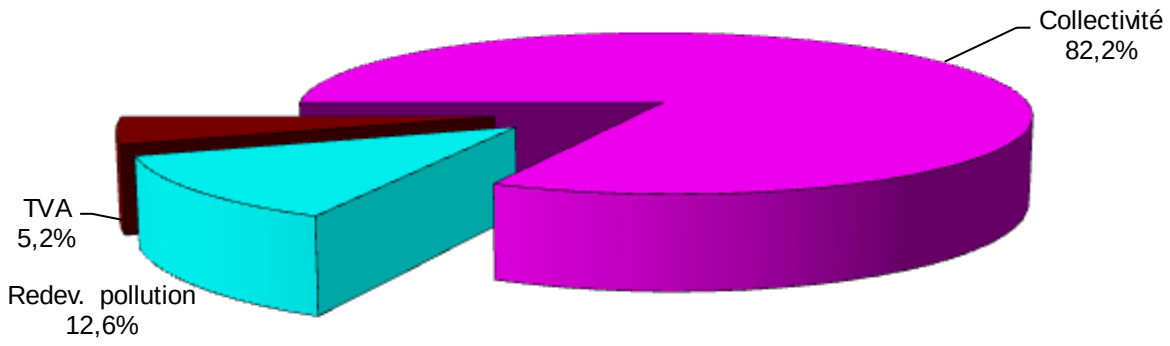

LE PRIX DE L'EAU pour MONTENEUF, PORCARO, REMINIAC, SAINT-MALO-DE-BEIGNON

- *Evolution du tarif de l'eau –Tarif BLEU*

	Désignation	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,00	70,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 500 m³)	1,50	1,50	0,00 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 500 m³)	1,15	1,15	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,248	0,32	+29,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Collectivité	250,00	250,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	29,76	38,40	+29,03 %
TVA	15,39	15,86	+3,05 %
Total [€ TTC]	**295,15**	**304,26**	**+3,09 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,54 €/m³*

Répartition au 1er janvier 2012

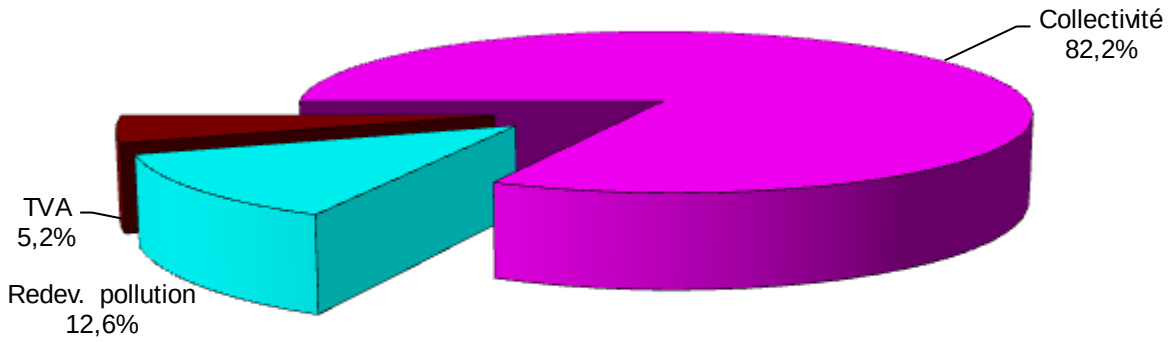

TARIFS JAUNE ET VERT

- *Tarif jaune*

Ce tarif est à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Pour 2011, il est fixé à : 1 600 €/an pour l'abonnement et 0,90 €/m³ pour la part proportionnelle. Ces valeurs sont reconduites pour 2012.

Ce tarif jaune concerne huit abonnés pour 2011.

- *Tarif vert*

Ce tarif est à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Pour 2011, il est fixé à : 8 040 €/an pour l'abonnement et à 0,67 €/m³ en basse saison et à 0,72 €/m³ en période d'étiage (juillet – octobre).

Pour 2012, il est fixé à : 8 040 €/an pour l'abonnement et à 0,69 €/m³ en basse saison et à 0,72 €/m³ en période d'étiage (juillet – octobre).

Ce tarif vert concerne un abonné pour 2011.

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 125 636,75 €	1 149 769,06 €	+2,14 %
dont abonnements	382 209,70 €	388 089,68 €	+1,54 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 13 155,51 €	- 11 582,14 €	+11,96 %
Recettes de volume exporté	13 036,40 €	14 378,00 €	+10,29 %
Total recettes de vente d'eau	1 125 517,64 €	1 152 564,92 €	+2,40 %
Autres recettes			
Autres recettes	1 315,96 €	1 332,65 €	+ 1,27 %
Total des recettes	1 126 833,60 €	1 153 897,57 €	+ 2,4 %

Autres recettes:
-Location antenne GSM 900: 1332,65 €

- *Rémunération du prestataire*

	2010	2011	Variation
Rémunération vente d'eau	301 306,52 €	294 876,91 €	+ 5,66 %
Rémunération travaux et prestations annexes	83 781,71 €	80 710,21 €	- 7,54 %

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	54	1	98,1 %	Entérocoques fécaux valeur : 1n/100 ml pour LQ=0 n/100 ml
Conformité physico-chimique	58	0	100 %	-

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Prélèvement de l'usine de Bel-Air

	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
➡	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo)

➡	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

Pour établir une valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, il convient de prendre en compte également les volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
➔	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	10
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
➔	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
➔	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	**100**	**80**

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

PERFORMANCE DU RESEAU

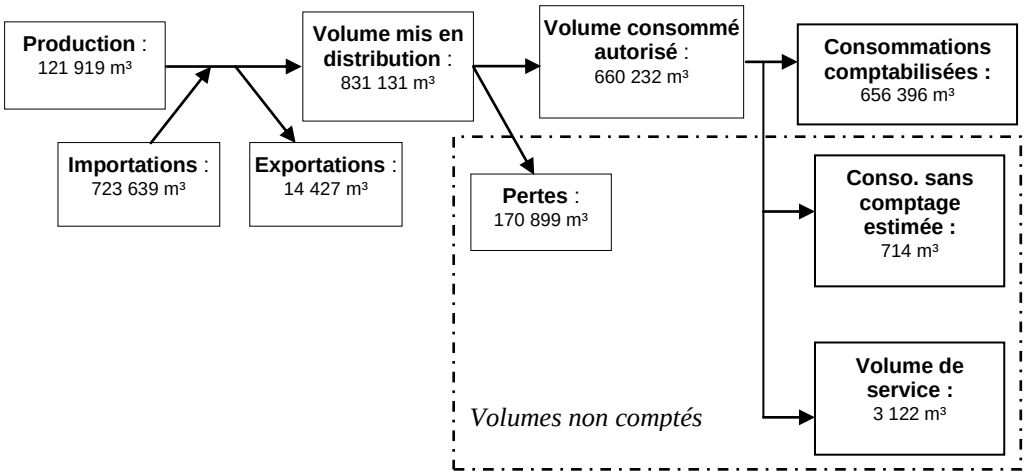

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 714 m³ par l'exploitant.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 3 122 m³ par l'exploitant.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau de distribution [%]	74,8 %	75,8 %	77,5 %	81,5 %	79,8 %

- **Indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,7	1,6	1,5	1,3	1,4

- **Indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,7	1,6	1,5	1,2	1,4

Les valeurs calculées ci-dessus sont issues de données brutes (périodes de référence différentes : année civile ou période de relève des compteurs).
Le tableau ci-après donne les valeurs en recalant sur la période de consommation :

	2010	2011
Rendement du réseau de distribution (%)	80,8 %	79,8 %
Indice linéaire de pertes en réseau (m^3/km/j)	1,26	1,37

- **Indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,9	4,9	5,0	5,4	5,4
Seuil de rendement [%]	66,6 %	66,0 %	66,0 %	66,1 %	66,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Pour information (actualités) :
Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Evolution du rendement du réseau de distribution

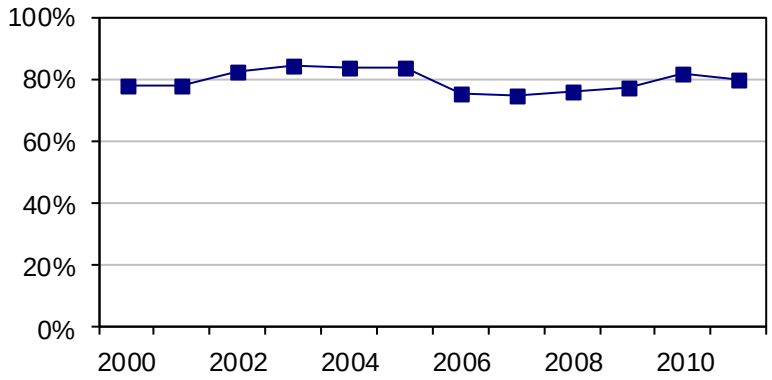

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

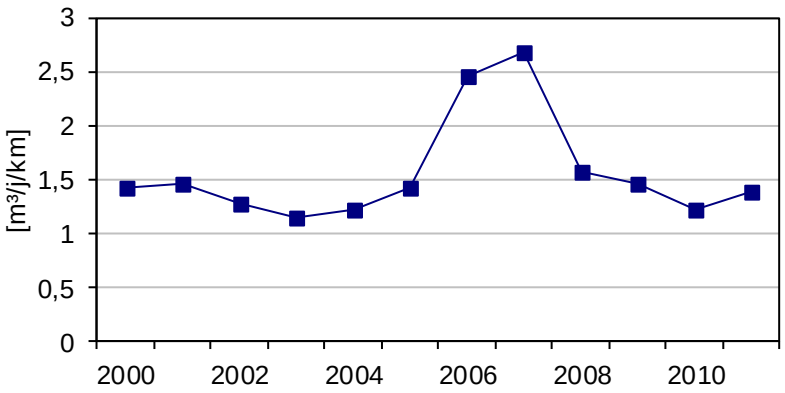

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,771	0,859	1,353	4,140	6,184

Taux moyen de renouvellement des réseaux : +0,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

PLU – organisation de la gestion de la ressource et de la production en Morbihan

---

Situation du

Collège territorial de l'AFF

A l'échelle départementale

La gestion de la ressource en eau et des moyens de production est exercée par plusieurs collectivités et principalement :

- Le syndicat de l'Eau du Morbihan, compétent en Production et Transport sur 230 communes morbihannaises et 2 communes d'Ile-et-Vilaine,
- L'agglomération de Lorient,
- Les villes de Vannes et Séné.

L'usine de Férel sur la Vilaine (capacité nominale 4 500 m3/h, 90 000 m3/j), gérée par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, y participe également, puisque sa vocation est d'assurer une sécurisation à l'échelle interdépartementale, vers les départements non seulement du Morbihan, mais aussi de l'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Eau du Morbihan gère les ressources et les capacités de production de façon mutualisée et partagée, ainsi que les achats d'eau nécessaires auprès de l'IAV et de la Ville de Vannes, afin d'assurer la sécurisation départementale.

A l'échelle du collège territorial de l'AFF

La compétence eau potable est assumée totalement par Eau du Morbihan qui exerce les compétences Production, Transport, et Distribution

Gestion actuelle de la ressource :

La ressource locale repose sur :

- Les eaux superficielles :
  - L'unité de production de la Fosse Noire qui disposait d'une prise d'eau sur l'Aff est à l'arrêt depuis 2013.
- Les eaux souterraines : Plusieurs unités de production sont en fonctionnement :
  - La Lande à Beignon ; a remplacé l'UP de la Fosse Noire pour une production de 125 m3/h - 2500 m3/j ;
  - La Houssa – Bézier à Monteneuf production 25 m3/h – 500 m3/j
  - Fondemay à Carentoir, production 55 m3/h – 1100 m3/j ;
  - Siloret, en cours de réhabilitation, 30 m3/h – 600 m3/j. (livraison avril 2014)

En fonctionnement normal, une importation depuis le collège territorial de Ploërmel (unité de production du Lac au Duc) vers le territoire de l'ex-SIAEP de Guer et une alimentation de La Gacilly par le Collège territorial de l'Oust Moyen (UP de Bellèe St Congard ou importation IAV) permettent de couvrir les besoins actuels en période de pointe.

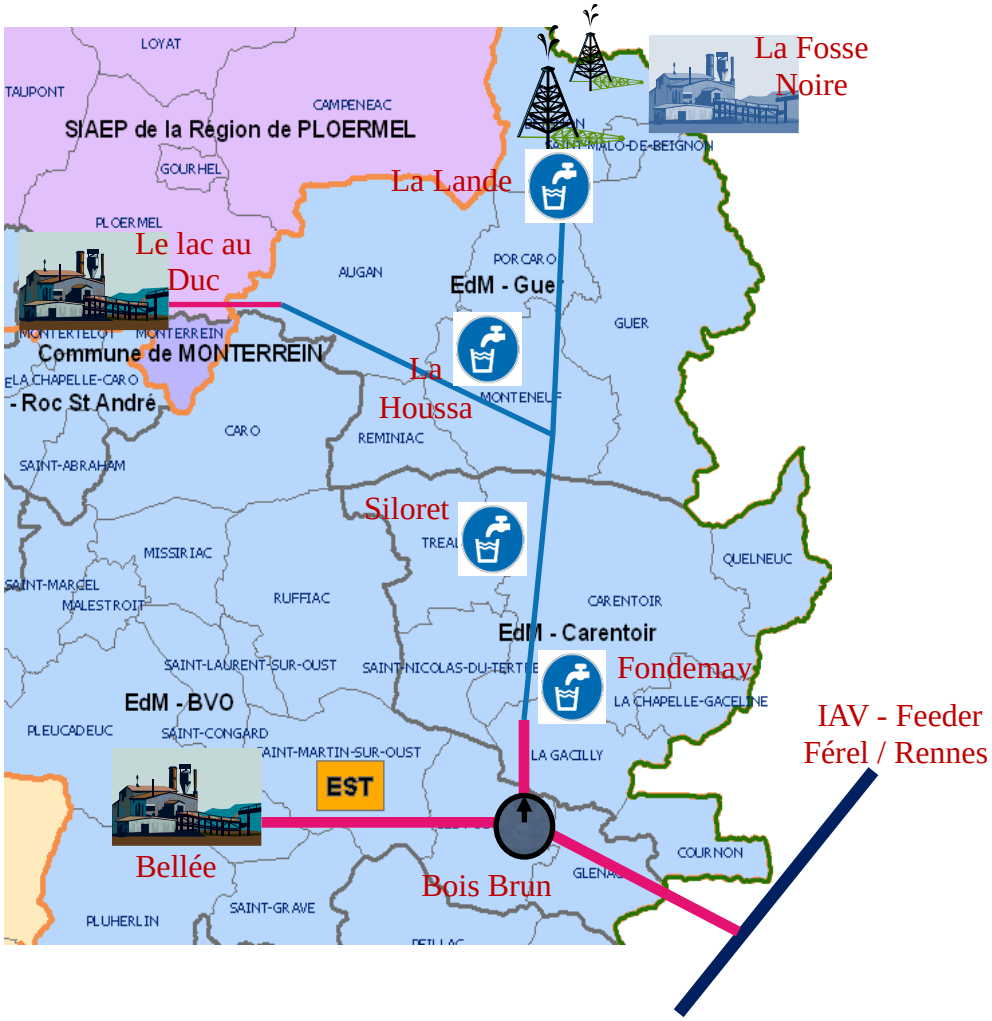

En cas de défaillance d'une ou plusieurs unités d'eaux souterraines (étiage particulièrement sévère), il est possible d'augmenter les importations depuis les collèges voisins et en particulier depuis l'IAV au niveau de 120 m3/h au maximum.

Une étude en cours permettra de redimensionner les ouvrages pour assurer un secours global de l'ensemble du collège territorial de l'AFF.

Gestion future et adéquation besoin/ressource sur le territoire du Collège territorial de l'AFF :

Une actualisation du schéma directeur Eau du Morbihan est en cours pour prendre en compte les évolutions des besoins des secteurs.

Une focalisation sera faite sur le secteur Est

La gestion globale mutualisée de la ressource via le système d'interconnexion de Eau du Morbihan, alliée à la poursuite des échanges d'eau avec la Ville de Vannes permettent de couvrir les besoins actuels et futurs, en période de consommation moyenne comme de pointe. Elle s'appréhende à l'échelle d'un grand secteur (SCOT) et se coordonne à l'échelle départementale, et non à l'échelle communale.

L'optimisation de cette organisation fait l'objet en 2013 d'une étude prospective sous maîtrise d'ouvrage de Eau du Morbihan.

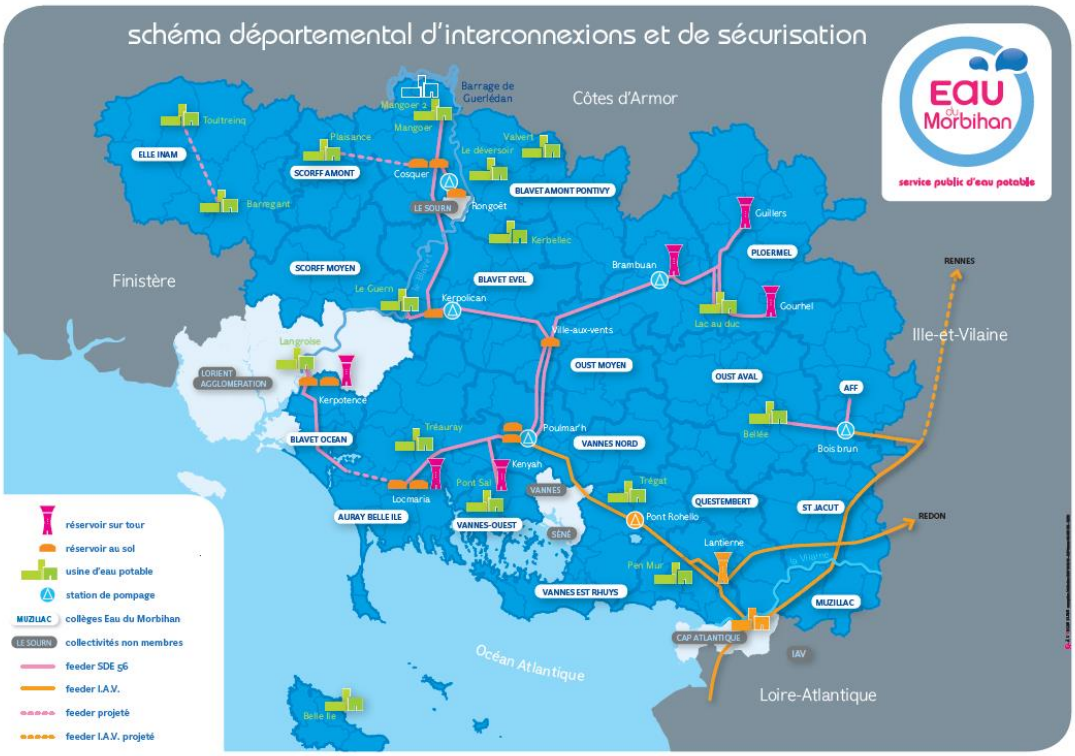
schéma départemental d'interconnexions et de sécurisation
Eau du Morbihan
service public d'eau potable
Côtes d'Armor
Finistère
Ille-et-Vilaine
Loire-Atlantique
Océan Atlantique
Barrage de Guerlédan
Mangoer 2
Mangoer
Toultreinq
Plaisance
Cosquer
Le déversoir
Valvert
Barregant
Rongoët
Kerbellec
Guillers
Brambuan
Gourhel
Lac au duc
Le Guern
Kerpolican
Ville-aux-vents
Langroise
Kerpotence
Tréauray
Poulmar'h
Kervah
Locmaria
Pont Sal
Trégat
Pont Rohello
Lantierne
Peri Mur
Belle Ile
Belle
Bois brun
RENNES
REDON
ELLE INAM
SCORFF AMONT
SCORFF MOYEN
BLAVET AMONT PONTIVY
BLAVET EVEL
PLOERMEL
OUST MOYEN
OUST AVAL
AFF
LORIENT AGGLOMERATION
BLAVET OCEAN
VANNES NORD
VANNES
QUESTEMBERT
ST JACUT
AURAY BELLE ILE
VANNES-OUEST
SENE
VANNES EST RHUYS
MUZILLAC
CAP ATLANTIQUE
IAV
LE SOURN
réservoir sur tour
réservoir au sol
usine d'eau potable
station de pompage
MUZILLAC collèges Eau du Morbihan
LE SOURN collectivités non membres
feeder SDE 56
feeder I.A.V.
feeder projeté
feeder I.A.V. projeté

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE BEIGNON

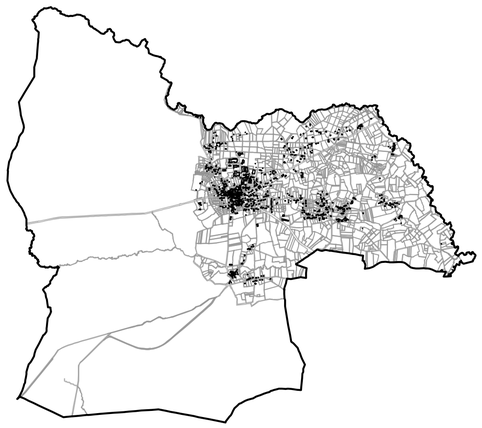

Alimentation en eau potable

REVISION APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 JANVIER 2008

Echelle : 1/10 000

Réseaux AEP
- Canalisations
- Château d'eau
- Usine de potabilisation

Défense incendie
- Poteau d'incendie
- Puisards
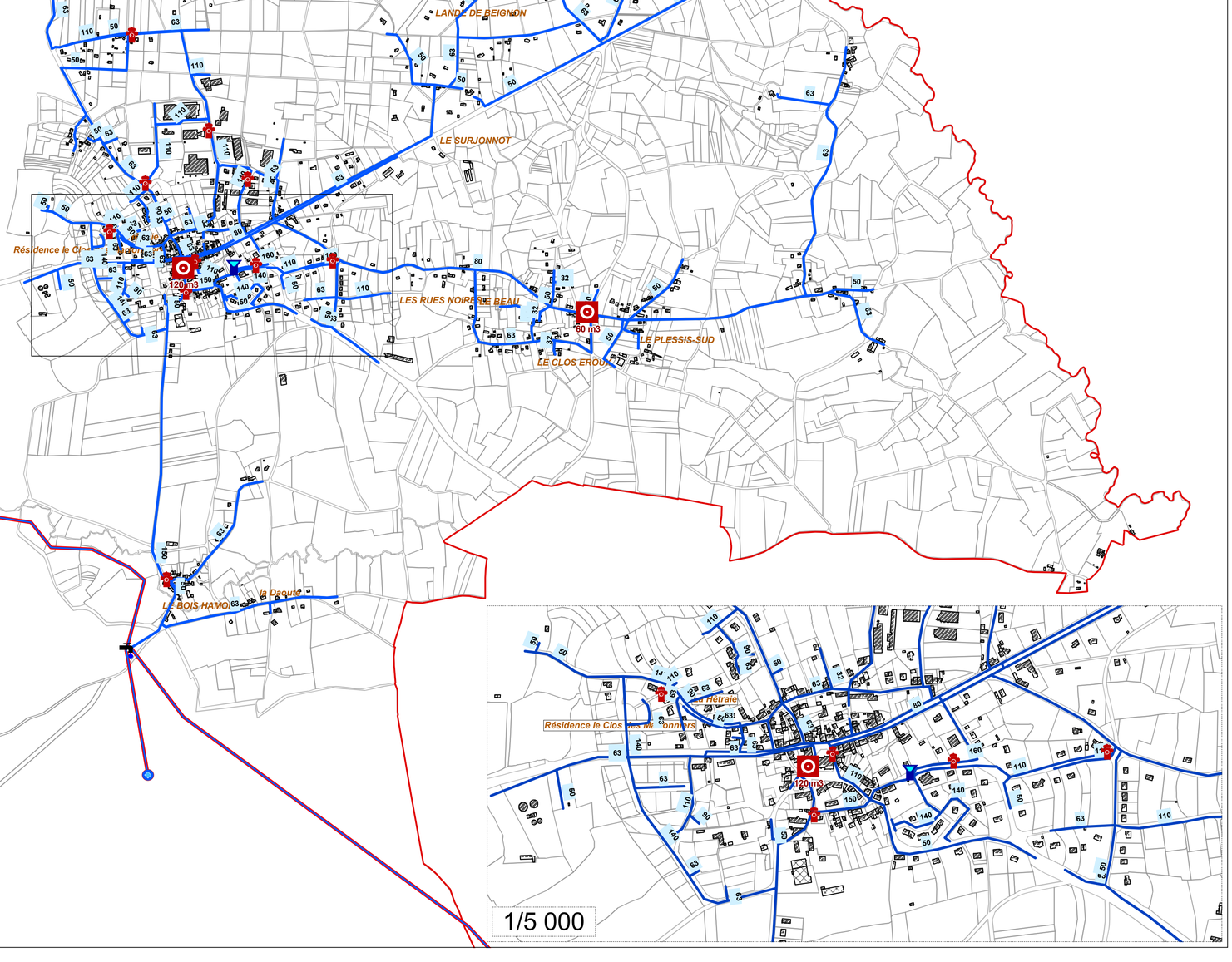
Captages AEP
- Forage